



HONORAIRES DE TRANSACTION (dont TVA 20,00%)

Honoraires TTC maximum applicables à compter du 28 septembre 2020 à la charge des acquéreurs

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC
MOINS DE 39 999 €	Forfait 3 500 €
DE 40 000 € à 59 999 €	9 %
DE 60 000 € à 69 999 €	8 %
DE 70 000 € à 79 999 €	7.5 %
DE 80 000 € à 89 999 €	7 %
DE 90 000 € à 99 999 €	6.5 %
DE 100 000 € à 109 999 €	6 %
DE 110 000 € à 119 999 €	5.5 %
DE 120 000 € à 149 999 €	5 %
DE 150 000 € à 169 999 €	4.5 %
DE 170 000 € et plus	4 %

HONORAIRES DE LOCATION

Pour les Locaux d'Habitation nus ou meublés

SOU MIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989, art 5

	HONORAIRES DUS PAR LE LOCATAIRE	HONORAIRES DUS PAR LE PROPRIETAIRE BAILLEUR
Honoraires afférents à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :	50 % du loyer Hors Charges (plafond de 8 euros le m ²)	50 % du loyer Hors Charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux :	10 % du loyer Hors Charges (plafond de 3 euros le m ²)	10 % du loyer Hors Charges

Pour les Garages

Honoraires afférents à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :	Forfait 100 euros	Forfait 100 euros
--	-------------------	-------------------

SAS CHALINE IMMO – SIRET n° 888 178 878 00011

Carte professionnelle n° CPI 8003 2020 000 045 055 délivrée par la CCI Littoral Hauts-de-France

TVA n° FR93888178878